RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberte Égalité Fraternité



UFR DROIT, ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE & ADMINISTRATION PUBLIQUE

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

RÉALISER UN STAGE EN COURS D'ÉTUDES

Stages facultatifs Licence de 2^e et 3^e années Licence administration publique 2^e et 3^e années Licence AES 2e année Master 1 Droit





Quand réaliser un stage?

- Pas de stage possible en Licence 1. Vous pouvez cependant prendre contact avec l'EOI (espace orientation insertion).
- <u>Deux</u> stages possibles au cours de la Licence et <u>un seul</u> stage au cours du Master 1
- Les stages doivent être d'une durée minimale de <u>une</u> semaine et d'une durée maximale de <u>six semaines</u>
- Possibilité de fractionner le stage (mais dans la même entreprise)
- Pas de stage pendant les périodes de fermetures de l'Université et pendant la période de cours. (Fermeture vacances de Noël,...)

Comment trouver un stage?

- Connaissances personnelles
- Courriers spontanés
- Réponses à des offres de stages (sur le site internet des entreprises)
- Sites spécialisés en recherche d'emploi ou de stage
 - V. la plateforme professionnelle Unicaen, <u>www.unicaen.fr/careercenter</u>

Le choix de l'enseignant référent

 Choix obligatoire d'un enseignant référent, enseignantchercheur au sein de l'UFR Droit et AES

Comment créer une convention de stage

- Avec l'application ESUPstage, accessible à partir de votre compte numérique ou via www.esupstage.unicaen.fr
- Guide d'utilisation disponible sur le site de la Faculté de Droit, onglet « Espace étudiant », « Stages et emplois »

1^{ère} étape : Compte numérique



- Vous pouvez accéder à ESUPstage via votre Compte Numérique à partir de l'adresse suivante : <u>https://moncomptenumerique.unicaen.fr/</u>
- Identifier vous avec votre numéro d'étudiant/etup@ss
 - Aller dans l'onglet « Services »
 - puis « Etudes »

2^{ème} étape : La saisie

- Avant de commencer la saisie de votre convention, vous devez avoir en votre possession les données suivantes :
- Information personnelle (n° étudiant et de sécurité sociale)
- Information de l'organisme d'accueil (n° SIRET, coordonnées postales, Effectifs et statut juridique).
- Information sur le tuteur professionnel (Nom, prénom, fonction et service).
- Un tuteur pédagogique (enseignant de la faculté de Droit)
- La thématique et les missions principales (thématique à définir avec votre tuteur professionnel et pédagogique).

Astuce

- Si vous n'avez pas sollicité l'organisme d'accueil pour l'obtention du numéro SIRET, il vous est possible de les obtenir sur les sites indiqués ci-dessous :
- <u>http://manageo.fr</u>
- http://www.aef.cci.fr
- <u>http://www.societe.com</u>
- <u>http://www.pagespro.</u>
- http://www.infogreffe.fr
- <u>http://www.bottin.fr</u>

3^{ème} étape : l'envoi et la vérification

 Une fois toutes ces informations saisies sur l'application ESUPstage, il vous suffit de cliquer sur le bouton Envoyer

 Le gestionnaire de scolarité est alerté automatiquement par mail. Il vérifie, contrôle, puis demande une vérification de la thématique choisie au tuteur pédagogique

4^{ème} étape : l'impression

 Une fois votre convention validée, vous recevrez un mail sur votre boite Zimbra.

 La convention sera à éditer en 3 exemplaires pour des stages. Vous joindrez à l'exemplaire qui reviendra à votre UFR une copie de votre attestation d'assurance « Responsabilité Civile »

5^{ème} étape : « Le circuit des signatures »

- Vous pourrez alors engager « le circuit des signatures » :
 - Vous,
 - le tuteur professionnel,
 - le directeur de l'organisme d'accueil avec apposition du tampon de l'entreprise.
- Après avoir obtenu les signatures des mentionnés ci-dessus, vous retournerez vos trois conventions signés au gestionnaire de scolarité (bureau DR 205) <u>au moins trois semaines avant le début du stage</u> afin qu'il obtienne les signatures suivantes :
 - le tuteur pédagogique,
 - le doyen

Informations complémentaires

Les conventions de stage doivent être obligatoirement signées <u>avant</u>
<u>le début du stage</u>

 Lorsque tous les exemplaires de la convention seront signés et déposés auprès de votre service de scolarité, le gestionnaire procédera à la validation définitive de votre convention dans ESUPstage